

Compte rendu du CA du 03/12/2020

Présents :

Guillaume de la Taille, Marianne Rouxin, Fabien Vandamme, Lydie Sénac, Eric Jolie, Fabienne Barbeau, Chantal Sibille, Antoine Carro, Nathalie Laureillard, Alexandre Lemaire, Emmanuelle Suné, Geneviève de Maupeou, Hélène Bert

Excusés : Catherine Dupouey, Morgane le Coz

1. Elections du bureau

Suite à l'assemblée générale du 27 novembre, et aux candidatures des membres du CA au bureau, ce dernier est élu de la façon suivante :

Fabien Vandamme : Président

Guillaume de La Taille : Vice président

Alexandre Lemaire : Vice président

Lydie Sénac : Trésorière

Catherine Dupouey : Trésorière adjointe

Antoine Carro : Secrétaire

Hélène Bert : Secrétaire adjointe

Fabien Vandamme souligne l'opportunité de la présence des BDP au CA. Il insiste sur la nécessité de construction d'échanges sur PNB, sur la nécessité d'un travail sur les statistiques, les indicateurs ne pouvant être homogénéisés, et sur la nécessité de s'appuyer sur les groupes de travail dans cet objectif.

Définition du périmètre d'intervention et d'action du Secrétariat de l'association (Recherche de Chantal Sibille sur la Base Jurisassociations.fr) :

- en charge des procès verbaux (AG, réunions de bureau, CA..)
- en charge des pièces administratives
- formalités
- newsletter

Fabien Vandamme propose cependant de ne pas trop compartimenter les tâches, de façon à favoriser l'échange et la participation de tous.

2. Négociations

Cafeyn : validation de la publication de la grille tarifaire sur le site.

Grâce au travail de négociation d'Emmanuelle Suné, et au partage d'informations des bibliothèques adhérentes, proposition d'une grille de référence pour l'offre forfaitaire illimitée.

Fabienne Barbeau signale un point d'attention à porter au surcoût lié à certains titres : cf L'Equipe

Point d'attention à avoir aussi par rapport à l'appli, dont la tarification n'apparaît pas dans la grille, alors qu'elle double le coût d'abonnement à cette ressource. A noter que c'est le seul éditeur faisant payer l'appli liée à sa plateforme. (L'application devrait être considérée comme un développement intégré à l'offre et non pas une option qui double le tarif de l'offre.)

Accord particulier sur le titre l'Equipe. Chantal Sibille vérifie. Cela peut être une question d'exclusivité de contrat.

Existence d'une offre possible via Ebsco : 15% moins chère (cf retour Eric Jolie)
Prévoir une entrée Cafeyn via Ebsco au sein de l'offre Cafeyn sur le site ?

Par rapport aux ressources presse, information de Chantale Sibille : les archives du Monde depuis 44 ne sont plus disponibles sur Europresse. A partir de janvier 2021, seules les archives du Monde depuis 2001 seront comprises dans l'offre Europresse. On rappelle que la mise à disposition du Monde et de ses archives était un point fort de l'offre d'Europresse car Europresse était le seul agrégateur référencé à le proposer.

Music Me : validation de la publication de la grille sur le site.

A noter des efforts commerciaux de cet éditeur avec le passage d'un modèle basé sur la notion d'utilisateurs / année à utilisateurs / jour, ce qui réduit le prix pour compenser l'augmentation tarifaire liée à l'appli.

Revue à la hausse de la grille des indépendants, qui n'est pas le fer de lance de Music Me. L'offre major peut être écoutée en mode nomade. Actualisation régulière de cette offre, options, renouvellement. Music présentait auparavant ses tarifs en distinguant les frais d'abonnement et les frais de maintenance ce qui nuisait à la lisibilité des tarifs. Sur l'abonnement labels indépendants, Musicme a proposé un tarif regroupant le prix de l'abonnement et le prix de la maintenance ce qui constitue un progrès sur la lisibilité des tarifs. Les tarifs se rationalisent et se clarifient. Existence enfin d'un mode déconnecté.

Naïma : <https://www.naimaunlimited.com/>
demande de référencement

Art contemporain

Co édition avec des éditeurs d'art, ressource présente en écoles d'art, très accessible.

Offre de niche, mais très intéressante et peu coûteuse.

La demande de référencement est validée pour cet éditeur.

Média-pi ! : <https://media-pi.fr/>

En attente de retour avant référencement. Voir le pôle sourds de la ville de Paris. La Bpi est abonnée.

Numilog :

Mise à jour de la fiche, baisse tarifaire.

Echanges sur les indicateurs statistiques :

Le modèle de tarification à l'acte : cf Music Me, Arte, est problématique et difficilement tenable :

Arte vidéo : souscription du modèle de tarification à l'acte puis forfaitaire en Côtes d'Armor en raison de l'impossibilité de maîtriser la consommation (l'épisode du confinement a renforcé le problème). Par ailleurs, ce modèle, qui conduit à limiter le nombre de visionnage par usager, pose question. En réalité, très peu d'utilisateurs regardent beaucoup de films. Le seuil d'utilisateurs ne convient pas. Double critère très contraignant.

Chambéry : limitation du nombre de visionnages par usagers. Le seuil d'utilisateurs pose la question des missions des bibliothèques et de l'égalité d'accès au service : problème des usagers au-delà du seuil qui ne peuvent accéder au service.

Pas de Calais : programme commun à Arte VOD et petite médiathèque. Travail d'orientation de l'utilisateur complexe.

Liste de films gratuits pour les utilisateurs déjà enregistrés.

Côtes d'Armor : nombre d'utilisateur unique par mois. Données utiles pour relativiser l'usage des ressources.

3. Groupes de travail

Des groupes de travail :

à reprendre :

Image et son

Presse (Chantal Sibille propose de demander au sein du Groupe presse qui peut prendre la relève.)

à créer :

jeunesse

Faut-il conserver ce fonctionnement thématique ou choisir des axes de travail transversaux pour un groupe élargi ?

Les avis sont partagés.

Intérêt des groupes de travail :

- Outils de veille ciblée
- Spécialisation du groupe pour analyser les ressources, en appui à Emmanuelle

Difficultés :

- Mobilisation d'adhérents
- Mobilisation dans la durée

L'existence de groupes thématiques n'empêche pas l'organisation de réunions élargies par thématiques transversales.

Prévoir de travailler sur la thématique jeunesse au sein de chaque groupe de travail si aucune solution n'est trouvée pour le groupe jeunesse.

⇒ A prévoir :

Appel à participants via la newsletter

Pour les groupes de travail : plusieurs agents d'une même structure peuvent participer à un même groupe de travail.

Remettre à jour liste des participants aux groupes de travail.

4. Newsletter

Antoine Carro est en charge de la coordination de la Newsletter.

Echanges par mail sur le contenu.

Publication par Geneviève de Maupeou de l'élection des membres sur le site.

5. Refonte du site

Formation prévue au mois de janvier en présentiel par ATOL pour les administrateurs : Fabien Vandamme, Geneviève de Maupeou, Emmanuelle Suné, Guillaume de La Taille, Xavier Delteil

Ensuite, il faudra prévoir une phase de tests :
Sur des fonctionnalités de type : création de billet, fonctionnalités d'insertion de médias.
Fabienne Barbeau, Hélène Bert, Eric Jolie, Alexandre Lemaire sont partants pour tester.
Intégrer également Julie Marboeuf.

Ensuite il faudra prévoir une réflexion sur la hiérarchisation des informations.
Il existe un reliquat de 9 jours de développement pouvant être mobilisé, pour des ajustements.

Revoir le fonctionnement du site au quotidien : intégrer plus de membres pour le faire vivre et qu'il remplisse sa fonction de vitrine d'une association dynamique.
La publication des Comptes Rendus des Groupes de Travail par leur animateur serait un plus.

6. Journée d'étude 2021

Faut-il prévoir une thématique transversale, plutôt qu'adosser la journée à une groupe de travail ?

Quelle thématique serait la plus susceptible de répondre aux attentes des adhérents ?

Marchés publics ? Évaluation ? Médiation des ressources ?

Problème signalé par Chantal Sibille par rapport au planning de travaux prévus à la BPI qui doivent se terminer à l'automne. Pas de certitude sur l'accueil possible de cette journée à la BPI. Cela nécessite de prévoir une solution alternative : bibliothèque de Paris ? Bibliothèque Marguerite Duras ?

7. Convention Carel-BPI

Pour mise à disposition de salarié en appui à l'association : clause de reconduction ambiguë ?
Inclue-t-elle la première année de convention ou non : l'ensemble du CA considère que non : reconduction de 3 ans après la première année. Renouvellement de la convention Bpi-Réseau Carel : 31 décembre 2021. (Au moment de la rédaction de ce compte rendu le service juridique a été informé de cette décision par Geneviève de Maupeou).

8. Modification des statuts de l'association

En raison du changement d'adresse de l'association votée en AG (pour que l'adresse ne soit plus liée à la structure d'exercice du président de l'association, mais plutôt à la BPI, qui a accepté cette modification de fonctionnement), il faut prévoir une modification de statut pour entériner ces changements.

Le PV de l'AG doit être modifié en conséquence : l'AG devient une AG extraordinaire, si accepté par la Préfecture : le changement de siège social va impacter très certainement également le n° de SIRET : Geneviève en charge de ce dossier.

9. Divers

Publication sur le site des supports de l'Assemblée générale : Geneviève de Maupeou
Mise à jour du tableau des adhérents